

Sujet : [INTERNET] enquête publique Eoliennes
Date : Tue, 21 Jul 2020 12:32:39 +0200 (CEST)
De : screpelle@laposte.net
Répondre à : screpelle@laposte.net
Pour : pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Monsieur le Préfet

Un avis défavorable a déjà été émis lors de la l'enquête publique avec des arguments forts.

Les propositions de modification du promoteur du projet transmises n'apportent aucun élément significatif permettant de faire face aux nuisances soulignées lors de l'enquête :

- Destruction de zone humide
- Risque persistant pour les chiroptères, que ne viendra pas modifier la proposition d'arrêt momentané des éoliennes
- Impact visuel pour les maisons et monuments historiques du voisinage, que ne pourra supprimer la plantation d'arbres qui mettront des années à atteindre la hauteur souhaitable
- Nuisances sonores et ultrasonores néfastes pour le bien-être physique et mental des habitants, sous-estimée, voire niée,
- Impact touristique négatif dans une zone labellisée récemment Pays d'Art et d'histoire, ayant la volonté de développer un tourisme vert
- Double impact négatif pour Courcival, pris en tenaille entre le projet voté de St Cosme en Vairais et le projet des Trente Arpents, avec nuisances doubles sur tous les points
- Impact négatif sur le prix de l'immobilier et la dépréciation des biens des habitants

Enfin sur un plan général,

- un impact écologique et carbone négatifs des éoliennes si l'on tient compte de tous les processus depuis la fabrication jusqu'au démantèlement, avec le maintien nécessaire d'énergies fossiles de compensation,
- un impact financier désastreux pour l'état donc pour le contribuable, au vu du coût d'exploitation et du prix de rachat du KWatt /heure éolien versus les autres sources d'énergie

En conséquence, j'é mets un avis tout à fait défavorable au projet d'implantation d'éoliennes dans le secteur St Aignan-Jauzé.

Cordialement

Dr Sylvie Crépelle-Picard
Habitante de Courcival